

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 19/2021  
9 juillet 2021

### **L'Auditorat de l'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition du contrôle conjoint par Van Mossel Automotive Group 4 NV et DC Invest CVBA sur Garage Devos-Capoen BV, Devos-Capoen Menen BV et Devos-Capoen Roeselare NV, actuellement sous le contrôle exclusif de DC Invest CVBA**

L'Auditorat de l'Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé le 8 juillet l'acquisition du contrôle conjoint par Van Mossel Automotive Group 4 NV et DC Invest CVBA sur Garage Devos-Capoen BV, Devos-Capoen Menen BV et Devos-Capoen Roeselare NV, actuellement sous le contrôle exclusif de DC Invest CVBA.

La concentration a été notifiée le 22 juin 2021 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

Van Mossel Automotive Group 4 NV (VMAG) est une filiale de BEE Holding NV, elle-même filiale de BEE Holding BV basée aux Pays-Bas.

VMAG est actif dans la vente de voitures particulières et de véhicules utilitaires légers (VUL) neufs de marques Citroën, DS, Alfa Romeo, Fiat, Abarth, Jeep, KIA, Mercedes-Benz, Nissan, Opel, Peugeot, Volvo, Polestar, Jaguar, Land Rover, Ford, Hyundai, MG, Maxus, Suzuki, Isuzu, ainsi que dans la vente de voitures particulières et de VUL d'occasion, l'entretien et la réparation des marques concernées et les activités de carrosserie. Les concessions sont situées dans les provinces du Limbourg, d'Anvers et du Brabant flamand.

Les sociétés visées, Garage Devos-Capoen BV, Devos-Capoen Menen BV et Devos-Capoen Roeselare NV, sont actives dans la vente de voitures particulières et de véhicules utilitaires légers neufs et d'occasion de marques Renault et Dacia, l'entretien et la réparation des marques correspondantes, les activités de carrosserie et la vente de voitures particulières et de véhicules utilitaires légers d'occasion. Ces concessions sont situées en Flandre occidentale.

Dans sa décision du 8 juillet 2021, l'ABC constate que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne soulève pas d'opposition.

#### **Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :**

Jellis De Coninck

Auditeur

Tél : + 32 (2) 277 95 13

Courriel : [jellis.deconinck@bma-abc.be](mailto:jellis.deconinck@bma-abc.be)

Site internet : [www.concurrence.be](http://www.concurrence.be)

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).